

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi quatre (4) mars deux mille seize, au centre communautaire Raoul-Dandurand, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière, Yves-André Beaulé et Enrico Desjardins ainsi que mesdames Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2016-034 **Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 4 avril 2016**

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Éric Bussière d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 4 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-035 **Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016**

Il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Yves-André Beaulé d'adopter, avec modifications, le procès-verbal du 7 mars 2016.

ADOPTÉE

Dépôt de document

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment du mois de mars 2016

ADOPTÉE

2016-036 **Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot 174**

Attendu que M. Jean-Christophe Vuilleumard, propriétaire du lot #174 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ce lot est situé dans la zone R-5 S1 ;

Attendu que cette demande a pour but de à modifier la dérogation mineure émise en février 2015, laquelle fixait la marge de recul avant précisément à 10 mètres en fonction de l'alignement par rapport aux résidences voisines ;

Attendu qu'une dérogation mineure avait déjà été émise en février 2015, mais que cette dérogation avait a été formulée de façon fixe;

Attendu que le CCU recommande de reformuler la dérogation mineure émise en février 2015 en remplaçant « une marge avant de 10 mètres » par « une marge avant minimale de 10 mètres ».

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Yves-André Beaulé d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2016-037

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot 174

Attendu que M. Jean-Christophe Vuillemard, propriétaire du lot #174 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ce lot est situé dans la zone R-5 S1 ;

Attendu que cette demande a pour but de permettre l'implantation d'un garage isolé en marge latérale sud-ouest plutôt qu'à l'arrière, en raison d'un talus à l'arrière du terrain ;

Attendu que selon l'article 82 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, un bâtiment secondaire ne peut être implanté que derrière le bâtiment principal et doit respecter également des marges de recul latérales et arrière minimales de 1,5 mètres ;

Attendu que la demande pourrait créer un précédent pouvant occasionner plusieurs demandes du même type de la part d'autres requérants ;

Attendu qu'il n'y a pas eu démonstration de l'impossibilité de se conformer à la réglementation, laquelle stipule de fournir une étude géotechnique en présence d'un talus, comme c'est le cas sur le terrain du requérant ;

Attendu que le CCU recommande de refuser cette demande de dérogation mineure parce qu'il n'y a pas eu de démonstration de préjudice au demandeur ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Lison Berthiaume de refuser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2016-038

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot 42-85

Attendu que Mme Mélanie Rousseau, propriétaire du lot #42-85 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ce lot est situé dans la zone CD-2 ;

Attendu que cette demande a pour but de permettre la construction d'une résidence derrière le bâtiment secondaire actuel;

Attendu que selon l'article 102 du règlement # 151 sur le zonage à Ste-Pétronille, un bâtiment secondaire ne peut être implanté qu'à l'intérieur de la cour arrière du bâtiment principal ;

Attendu que le CCU est favorable à la présente requête sur présentation d'un plan de localisation à jour ;

Attendu que le dit document a été reçu le 4 avril ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Lison Berthiaume d'accepter la présente demande.

ADOPTÉE

2016-039

Demande d'aide financière – Centre hébergement Alphonse-Bonenfant

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Yves-André Beaulé de verser un montant de 500 \$ pour le centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.

ADOPTÉE

2016-040

Demande d'aide financière – Club Optimiste de l'Île d'Orléans

Il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Éric Bussière de verser un montant de 250 \$ pour le club Optimiste de l'Île d'Orléans.

ADOPTÉE

2016-041

Inscription à l'assemblée générale – APBVQ

Il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Éric Bussière de verser un montant de 220 \$ comme inscription à l'assemblée générale pour l'APBVQ.

ADOPTÉE

2016-042

Soirée bénéfice – Télé d'ici

Il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Éric Bussière de verser un montant de 190 \$ pour la soirée bénéfice de la télé d'ici.

ADOPTÉE

2016-043

Soirée bénéfice – Fondation François-Lamy

Il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Lison Berthiaume de verser un montant de 190 \$ pour la fondation François Lamy.

ADOPTÉE

2016-044

Engagement de M. David Cauchon à titre d'employé municipal

Attendu qu'un poste d'employé municipal était vacant à la municipalité ;

Attendu qu'un appel de candidatures a été publié en janvier 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Éric Bussière d'engager à M. David Cauchon à titre d'employé municipal aux conditions suivantes :

- Le poste est à temps plein
- Le salaire est de 15 \$ de l'heure
- La semaine de travail est de 35 heures
- La période de probation est de 6 mois (avec une rencontre de suivi aux 2 mois)
- Le délai pour bénéficier du programme d'assurances est de 3 mois
- Le taux pour les vacances est de 4 %

ADOPTÉE

2016-045

Dossier assainissement des eaux usées - Potentiel archéologique

Attendu qu'une étude de potentiel archéologique est nécessaire sur le territoire de la municipalité où seront exécutés les travaux reliés à l'assainissement des eaux usées ;

En conséquence, il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Éric Bussière d'engager à M. Yves Chrétien pour produire l'étude de potentiel archéologique au montant de 9 100 \$ taxes en sus. La présente étude sera financée à 80 % par la Taxe fédérale d'accise.

ADOPTÉE

2016-046

Réfection de la mairie - Mobilier

Il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Éric Bussière d'acheter le mobilier suivant chez le Spécialiste du stylo :

- 8 tables mobile "2gether" (18" X 60") à dessus rabattable / panneau de fond articulé / piètement en forme "Y": Couleur White chocolate (WHC)
- 8 fauteuils Supra #5330-4: Couleur de tissus Granite (ST 18)

Le tout pour un total de 8 876.07 \$ taxes incluses. Cet achat sera financé à même le budget 2016.

ADOPTÉE

2016-047

Dépôt et acceptation du rapport financier 2015

M. le maire fait une courte présentation des résultats

Attendu que les revenus totaux sont de 1 167 032 \$;

Attendu que le trop perçu est de 178 100 \$;

Attendu que le surplus accumulé est de 448 805 \$;

En conséquence, il est proposé par Yves-André Beaulé appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports financiers de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

2016-048

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Éric Bussière appuyé par Lison Berthiaume et résolu unanimement de nommer Mme Mireille Morency comme maire suppléant.

ADOPTÉE

2016-049

Comptes à payer

Il est proposé par Yves-André Beulé et appuyé par Éric Bussière de payer les comptes suivants:

Association des directeurs municipaux du Québec	578.32
Amyot Bergeron	4 797.22
Bell Canada	272.28
Bell Mobilité	162.16
Couture et Tanguay	7 122.46
Couvre-planchers Orléans	339.12
CCST	418.38
Daniel Laflamme	271.98
Déneigement T.J.	11 440.01
Desjardins Sécurité Financière	450.56
Distribution Stéphane Létourneau	82.00
Huiles Simon Giguère	863.35
Hydro Québec	1 495.40
Marie-Maude Chevrier	297.60
Marie-Josée Deschênes	7 473.38
Morency Société d'avocats	95.87
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	581.67
MRC Ile d'Orléans (ordures)	7 144.92
MRC- quote-part	43 428.00
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	481.44
NORDIK eau	6 217.28
Petite caisse	197.65
Receveur général Canada	1 117.69
Réno Dépôt	317.64
Réseau Biblio	657.50
Revenu Québec	2 521.70
UMQ (Formation Y-A Beulé)	482.89
Unicoop	271.98
Total	<u>99 580.45</u>

ADOPTÉE

2016-050

Clôture non conforme à la résidence sise au 154, chemin Ferland – mandat aux procureurs

ATTENDU QU'un avis de dérogation a été envoyé, en juillet 2015, au propriétaire de l'immeuble sis au 154, chemin Ferland, concernant une clôture de piscine creusée non conforme;

ATTENDU QUE le propriétaire ne s'est pas conformé avec ce qui avait été mentionné dans ledit avis ;

ATTENDU QUE le conseil adoptait la résolution 2015-152 demandant à l'inspecteur municipal d'émettre un constat d'infraction lequel a été émis en janvier 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité pour entreprendre les procédures légales appropriées pour assurer le respect de la réglementation, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Enrico Desjardins appuyé par Lyne Gosselin et il est résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE le conseil municipal autorise le cabinet d'avocats Joli-Cœur Lacasse, S.E.N.C.R.L. à entreprendre les procédures légales appropriées dans les circonstances devant la Cour municipale ;

ADOPTÉE

2016-051

Levée de la session

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière à 21 heures 03 minutes.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire